

FEMININES

Réunion du mardi 04 septembre 2018

Présents : Mmes Abtisse HARIZA, Nicole CONSTANCIAS, Annick JOUVE, MM. Anthony ARCHIMBAUD, Yves BEGON.

ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE

La date limite d'inscription était fixée au lundi 03 septembre 2018.

La Commission enregistre pour cette saison l'engagement de 93 équipes (pour mémoire : 89 en 2017-2018). Les ententes entre clubs ne sont pas admises.

Organisation de la phase éliminatoire :

1^{er} tour : le 23 septembre 2018 (les clubs de R1 F seront exemptés).

A la fin de cette phase éliminatoire, 7 équipes seront qualifiées pour la phase propre de la compétition.

Rappel sur la participation des joueuses en Coupe de France Féminine (cf. : art. 7.3 du règlement de la Coupe de France, voir le site internet de la FFF).

Les joueuses doivent être qualifiées en conformité avec les Règlements Généraux.

« Les conditions de participation à la Coupe de France Féminine sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueuses mutées est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF. Toute joueuse autorisée à participer régulièrement au championnat disputé par l'équipe première du club peut prendre part à l'épreuve.

Les joueuses licenciées U16F, U15F et moins ne sont pas autorisées à participer à cette épreuve. Le nombre de joueuses licenciées U17F est limité à deux sur la feuille de match. Toutefois, la participation des joueuses U16F et U17F présentes sur les listes des joueuses pré-internationales ou internationales jeunes féminines fournies par la DTN est autorisée sans limitation ».

CHAMPIONNATS

Reprise des championnats Féminins:

* **R1 F** : 16 septembre 2018

* **R2 F** : 09 septembre 2018 (1^{ère} phase)

* **U 18 F** :

- Secteur Ouest : 16 septembre 2018 (1^{ère} phase)

- Secteur Est : 09 septembre 2018 (1^{ère} phase)

Autres informations :

La Commission prend acte des décisions suivantes :

* **R2 F – Poule C** :

Retrait enregistré de la compétition du C.S. NIVOLAS.

* **U18 F – Poule B** :

Retrait enregistré de la compétition du F.C. AURILLAC ARPAJON CANTAL AUVERGNE

Engagement du F.C. ALLY-MAURIAC accepté par le Conseil de Ligue du 31 août 2018.

* **U18 F – Poule C** :

Retrait enregistré de la compétition de CHAZAY-AZERGUES F.C.

Calendrier de la P.A.N. saison 2018-2019

(P.A.N. = Phase d'Accession Nationale en D2 Féminine)

- 1^{ère} journée : les 12 et 19 mai 2019
- 2^{ème} journée : les 26 mai et 02 juin 2019

HORAIRES

NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES DES CETTE SAISON (2018/2019)

A l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot qui s'est tenue à Lyon le 30 Juin 2018, les Clubs ont adopté des nouvelles dispositions concernant les modifications des horaires (cf. article 31 des R.G. de la Ligue) :

« Il y a 3 types d'horaire, à savoir :

- **L'horaire légal** : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
- **L'horaire autorisé** : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.
- **L'horaire négocié** : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante :

...//..

SENIORS FEMININES

- **Horaire légal** :
 - Dimanche 15h00

- **Horaire autorisé** :
 - Dimanche 14h30
 - Dimanche entre 12h30 et 13h00 : uniquement en lever de rideau.
 - Samedi entre 19h00 et 20h00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R2F.
 - Samedi entre 18h00 et 20h00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R1F.

JEUNES

- **Horaire légal** :
 - Dimanche 13h00.
- **Horaire autorisé** :
 - Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes
 - Samedi entre 14h30 et 17h30 : uniquement si éclairage E5 en cas de nécessité d'éclairage, par pas de 30 minutes.

JEUNES FEMININES

Mêmes règles que pour les Jeunes

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 Périodes régissent les changements d'horaire :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**
- **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**
- **Période ROUGE** : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

COURRIER DES CLUBS

R2 F – Poule B :

*** CHASSIEU DECINES F.C. :**

Tous les matchs à domicile de la 1^{ère} phase programmés au dimanche à 15h00.

U 18 F – Poule C :

*** F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 :**

Tous les matchs à domicile programmés le samedi après-midi : 15h00 (heure d'été) ou 14h30 (heure d'hiver).

*** F.C. CHERAN :**

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 15h00.

*** EV. S. GENAS AZIEU :**

Tous les matchs à domicile programmés le samedi à 17h30.

*** A.S LA SANNE-SAINT ROMAIN DE SURIEU :**

Tous les matchs à domicile programmés le samedi après-midi.

REUNIONS DES CLUBS FEMININS

En ce début de saison, la LAuRAFoot invite les clubs disputant un championnat régional Féminin (Seniors) à participer à des réunions d'information.

Celles-ci sont programmées de la sorte :

* Clubs de R1 Féminin (poule A) et R2 Féminin (poule A) :

Mardi 11 septembre 2018 à 18h30 à l'établissement de COURNON D'AUVERGNE.

* Clubs de R1 Féminin (poule B) et R2 Féminin (poules B, C et D) :

Jedi 13 septembre 2018 à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola-Vologe).

A l'occasion de ces réunions, des documents seront distribués aux clubs. Il est important que ces fiches d'encadrement soient retournées à la Commission sportive féminines pour le début du championnat ou au plus tard pour la fin du mois de septembre 2018.

Le Président des Compétitions,

Yves BEGON

La Responsable au Conseil de Ligue,

Abtisse HARIZA